

Retour de bâton pour Google sur les brevets

Poursuivi par Hyperphase Technologies pour usurpation de quatre brevets sur ses outils publicitaires AdSense et la fonction AutoLink, Google avait gagné en première instance. Mais une cour d'appel américaine vient d'inverser en partie ce jugement.

Concernant AdSense, la publicité contextuelle, le juge a estimé que la technologie de Google n'enfreint pas les brevets d'Hyperphase. Cette première partie du procès est donc confirmée au profit du moteur de recherche.

En revanche, concernant la fonction de transformation de texte en lien Internet AutoLink, proposée sur la barre d'outils de Google, le juge n'a pas tranché, déclarant d'une part que le moteur n'a pas enfreint les deux brevets en cause, mais cassant d'autre part le premier jugement !

Une position difficile à gérer pour les deux protagonistes, cette mission incombera à un renvoi auprès d'un tribunal de District du Wisconsin.